

Vermifugation et vermifuges



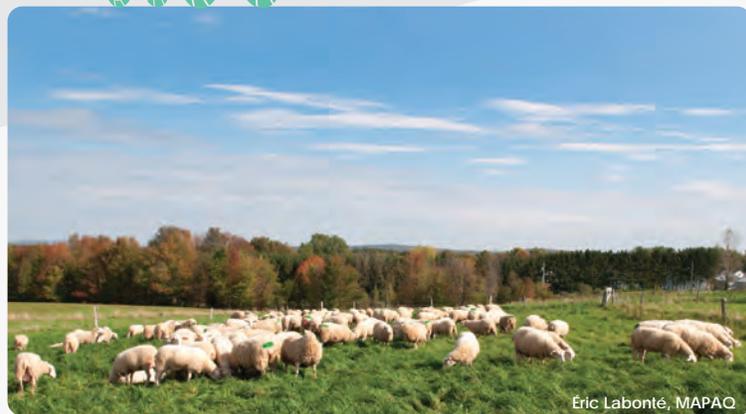
Refuge
Vermifugation
Monitoring
Pâturage
Résistance
Résilience

Adapter le choix du vermifuge à la situation de l'élevage

Le choix du vermifuge doit se faire en fonction des points suivants :

- Les espèces de parasites présentes ;
- L'historique de traitement et l'efficacité thérapeutique ;
- L'âge et la finalité des animaux à traiter (vs délai d'attente) ;
- Le statut physiologique des animaux à traiter (gestation, lactation, etc.) ;
- Le moment de l'année.

Pour évaluer l'efficacité thérapeutique, il est recommandé de faire régulièrement un test de réduction des œufs fécaux. Pour plus de détails, voir la fiche sur la résistance.



Eric Labonté, MAPAQ

ATTENTION

Au Québec, tous les vermifuges doivent être vendus sur ordonnance d'un médecin vétérinaire et utilisés conformément aux directives de l'ordonnance.



Les traitements systématiques de tout le troupeau ne sont plus de mise. Si la vermifugation est requise, il faut opter pour un traitement sélectif et ciblé. Voir la fiche sur le choix des animaux à traiter.



Mode d'administration

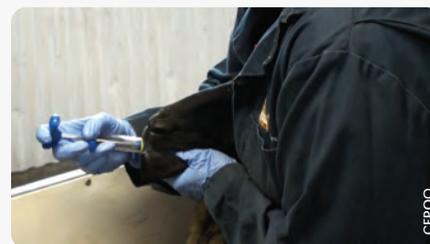
À la lumière des connaissances actuelles, la voie orale est celle qui doit être privilégiée. Les produits à verser ne seraient pas bien absorbés par les ovins et devraient, de ce fait, être évités.

Calcul de la dose (voir le tableau 1).

- Pour les produits homologués, il faut respecter les directives de l'étiquette. **ATTENTION !** Si votre vétérinaire prescrit un usage hors homologation, il peut, pour déterminer la dose à administrer, se référer aux doses recommandées dans les autres pays. Mais il doit être prudent dans l'établissement du délai d'attente puisque les limites maximales de résidus varient beaucoup d'un pays à l'autre. À cet effet, il peut se référer au CgFARAD ou tout autre expert en la matière.
- Pour éviter les enjeux liés au sous-dosage, l'idéal serait de peser tous les animaux individuellement. Comme c'est souvent impossible, on peut aussi y aller avec le poids de l'animal le plus gros du groupe afin d'établir la dose à administrer. S'il y a beaucoup de variation dans la taille des animaux (attention au surdosage et à la toxicité de certains vermifuges), il faut fractionner le groupe et établir une dose pour chaque sous-groupe en fonction de l'animal le plus gros du sous-groupe.
- Le pistolet-doseur doit toujours être calibré avant l'utilisation et nettoyé après usage.

Technique d'administration

- Assurer une bonne contention des animaux pour éviter les blessures et le gaspillage de vermifuge.
- Placer une main sous la tête pour qu'elle soit à l'horizontale.
- Insérer doucement la canule du pistolet par le côté de la bouche et la glisser jusqu'en arrière de la base de la langue.
- Appuyer sur le piston et maintenir la tête droite pendant quelques secondes.



CEPOO

Calibration du pistolet

1. Régler le pistolet sur la marque de 10 ml.
Remplissez le pistolet avec de l'eau.
2. Pomper 20 coups dans une tasse à mesurer précise. Diviser le volume total par 20.
3. Le résultat devrait être de 10 ml +/- 5% (donc entre 9,5ml et 10,5 ml).



Vermifuges pour les ovins¹

Rotation ? Tant qu'un vermifuge demeure efficace dans le troupeau, on recommande de continuer de travailler avec ce produit.

Ingrédient actif	Nom commercial ²	Catégorie	Parasites ciblés chez le mouton ³	Voie d'administration	Posologie	Délai d'attente ⁴	Homologué au Canada ?
Fenbendazole	Panacur, Safeguard	Benzimidazoles	<u>En France</u> : <i>H. contortus</i> , autres strongles, vers plats	Orale	Consulter votre vétérinaire	Consulter votre vétérinaire	Bovins
Albendazole	Valbazen	Benzimidazoles	<u>Aux États-Unis</u> : <i>H. contortus</i> , autres strongles	Orale	Consulter votre vétérinaire	Consulter votre vétérinaire	Bovins
Ivermectin	Ivomec Potion	Avermectines	<i>H. contortus</i> , autres strongles, oestres	Orale	2,5 mL / 10 kg	14 jours (viande)	Moutons
Ivermectin	Ivomec injection	Avermectines	<i>H. contortus</i> , autres strongles, oestres	Sous-cutanée	1 mL / 50 kg	35 jours (viande)	Moutons
Noromectin	Noromectin potion	Avermectines	<i>H. contortus</i> , autres strongles, oestres	Orale	2,5 mL / 10kg	14 jours (viande)	Moutons
Closantel	Flukiver	Salicylanilides	<i>H. contortus</i>	Orale	1 mL / 5 kg	49 jours (viande)	Moutons
Derquantel + Abamectin	Startect	Combinaison Spiroindole//Avermectines	<i>H. contortus</i> , autres strongles	Orale	1 mL / 5 kg	14 jours (viande)	Moutons

1. D'autres vermifuges peuvent aussi être prescrits par le vétérinaire lorsqu'un problème de résistance a été documenté.
2. Les vermifuges peuvent avoir des noms commerciaux différents; il faut donc toujours se référer au nom de l'ingrédient actif pour éviter toute utilisation non voulue d'une molécule.
3. Se référer à l'étiquette pour une liste complète des parasites ciblés.
4. Aucun de ces produits n'est homologué pour les brebis dont le lait est destiné à la consommation humaine.

Combinaisons de vermifuges

La combinaison de vermifuges de différentes catégories est une nouvelle approche pour ralentir le développement de résistance aux antiparasitaires.

Mise en garde : L'éleveur ne doit toutefois pas improviser une combinaison à la ferme parce qu'il risque d'y avoir des incompatibilités physico-chimiques entre les produits. Toute combinaison non validée par un spécialiste peut avoir des conséquences graves sur la santé des animaux ou favoriser une aggravation du phénomène de résistance.

Activité des principales catégories de vermifuges

	Benzimidazoles*	Avermectines	Moxidectin*	Levamisole*	Closantel	Derquantel + Abamectin
Larves en hypobiose ⁵	+	++	++	+/-	++	++
Effet résiduel ⁶	-	+/-	++	-	+/-	-
Douves (Albendazole 10 mg/kg)	+/-	-	-	-	++	-

Adapté du *Handbook for the Control of Internal Parasites of Sheep and Goats*

5. Les espèces suivantes sont celles dont les larves L4 peuvent se mettre en hypobiose : *Cooperia*, *Nematodirus*, *Oesophagostomum*, *Haemonchus*, *Ostertagia/Teladorsagia*, *Trichostrongylus*.

6. Des niveaux sous-thérapeutiques peuvent être atteints de façon plus ou moins rapide ce qui peut contribuer au développement de la résistance. ATTENTION !

* Produit non homologué pour les ovins au Canada.

Fiche réalisée par :



Projet financé par : **Cultivons l'avenir 2**
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale



Canada



Les principes énumérés dans cette fiche s'appliquent aussi en grande partie aux caprins